



AVIS

OBJET: Ordonnance temporaire de Police – Mesures de Circulation routière – Mise en sens unique limité de la rue du Meunier

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 05 novembre 2020 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la mise en sens unique limité de la rue du Meunier à Wavre.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 12 novembre 2020.

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET